



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

## AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, JOANNE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal se tiendra **mercredi, le 5 juin à 19h00**, au Centre communautaire, situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement numéro 256 N.S. décrétant des travaux de réfection de trois rangs (Boutin, Roberge et chemin Craig Sud) et l'affectation de la somme de 88 158 \$ des soldes disponibles des règlements 237 N.S. en vue de financer une portion d'une dépense
4. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ À Chesterville, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2024.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière



---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal et site internet), ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2024.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière